

2012 DJS 371

2012 DPVI 479 Subvention (5.000 euros) à l'association Art-Exprim 18 (18e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association Art-Exprim 18 dont le siège social est situé 89, rue Marcadet (18e) a été créée en 2000. Elle a pour objet de promouvoir l'art et l'expression artistique à travers les arts plastiques.

En 2012, la Ville de Paris apporte un soutien financier au titre de la jeunesse à l'association Art-Exprim 18 sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour ses activités organisées à l'intention des jeunes Parisiens de 13 à 30 ans.

Cette année encore, l'association reconduit deux actions initiées en 2008 - Interventions artistiques dans le Square Henri Sauvage (quartier Amiraux Simplon) et Interventions artistiques dans le Square Léon (quartier de la Goutte d'Or). Il s'agit de mettre en œuvre des ateliers artistiques de plein air et de donner ainsi libre accès aux arts plastiques à un public qui en est généralement très éloigné. Ces interventions proposées à rythme mensuel (dix interventions par an sur chaque site) et pendant les vacances scolaires sont gratuites. Elles privilégient l'échange et le jeu en variant tout au long de l'année les thèmes et les techniques proposés ainsi que les intervenants. Elles permettent au public, par groupe de 12 jeunes de 13 à 30 ans, d'aller à la rencontre des artistes, de soi et des autres. Ces actions ont bénéficié en 2011 à une trentaine de jeunes Parisiens.

Ces actions ont été présentées dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville pour 2012 et instruites par la Direction de la Jeunesse et des Sports en concertation avec la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration. La détermination du montant de la subvention a tenu compte tant de l'intérêt de l'activité proposée que du nombre de jeunes Parisiennes et Parisiens y participant. Par ailleurs, le montant proposé a fait l'objet d'une concertation préalable avec le maire d'arrondissement.

Compte tenu de ces éléments, je soumets à votre approbation l'attribution d'une subvention d'un montant de 5.000 euros en faveur de l'association Art-Exprim 18.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DJS 371

2012 DPVI 479 Subvention (5.000 euros) à l'association Art-Exprim 18 (18e).

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à Art-Exprim 18, 89, rue Marcadet (18e) ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e commission ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à Art-Exprim 18 (9971/X02778/2012_02662 et 2012_03734) 89, rue Marcadet (18e), pour ses projets d'interventions artistiques dans les Square Léon (2.500 euros) et Henri Sauvage (2.500 euros).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.